



Licence Psychologie du travail et clinique du travail

Domaine : sciences humaines et sociales

Licence SHS mention sciences sociales, parcours psychologie du travail et clinique du travail

Crédits : 180 ECTS code LG038-p3 (RNCP habilitation n° 20141171 pour 5 ans - Arrêté du 19 septembre 2014)

Niveau d'entrée : bac ou bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau II - **bac+3**

Objectifs et compétences visées

Les objectifs pédagogiques sont définis au regard du titre de niveau I de Psychologue du travail. Ils sont de trois ordres :

- 1) Garantir une formation en psychologie générale à partir de trois ancrages sous-disciplinaires :
 - la psychologie sociale et des organisations ;
 - la psychologie clinique ;
 - la psychologie cognitive et la psychologie du développement cognitif.
- 2) Assurer la formation théorique spécialisée en psychologie du travail (psychodynamique du travail, clinique de l'activité, langage, activité et développement et le psychologue, le travail et l'emploi).
- 3) Initiation R.H, neurophysiologie du travail, sociologie du travail et de l'emploi par cycle au choix.

La spécialisation *Psychologie du travail* est destinée à fournir aux élèves des bases solides en sciences du travail et en psychologie. Les enseignements disciplinaires en psychologie relèvent essentiellement de la psychologie générale et sont nécessaires à tout psychologue, quelles que soient l'orientation et la spécialisation ultérieures qu'il choisira. Un enseignement de statistiques complète la formation scientifique.

Débouchés

Les connaissances et les compétences acquises en licence SHS parcours psychologie du travail et clinique du travail permettent aux élèves du Cnam ne poursuivant pas jusqu'au titre d'envisager une insertion professionnelle par voie de concours à des métiers :

- du secteur de la santé (orthophoniste, psychomotricien, infirmier, ergothérapeute...) ;
- du secteur socio-éducatif (animateur socio-culturel, assistant de service social, éducateurs de jeunes enfants, assistance et aide à l'enfance...) ;
- du secteur de la formation et de l'éducation (conseiller principal d'éducation, formateurs d'adultes, conseiller en formation continue...) ;
- de la justice (conseiller d'insertion et probation, éducateur de la protection judiciaire et de la jeunesse...).

Plus globalement, les connaissances et les compétences - disciplinaires comme transversaux - peuvent être réinvesties dans les domaines de la communication, du conseil, de la gestion des ressources humaines, de l'humanitaire.

Codes ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle,

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle.

Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

Conditions d'accès

Accès en L1 : Baccalauréat ou équivalent, capacité en droit.

Accès en L3 selon les conditions suivantes :

- soit être titulaire de 120 crédits ECTS de licence SHS (L1 et L2) ;
- soit être titulaire d'un diplôme bac+2 (Cnam ou autre établissement) ou d'une certification professionnelle de niveau III enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) ou reconnue équivalente ;
- soit justifier d'un niveau de formation bac+2 et effectuer une procédure de validation d'études supérieures (VES)
- L'accès en L3 suppose la validation de pré-requis en cas de bac+2 hors Psychologie (cf. tableau en p. 2)

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

Calendrier prévisionnel 2016-2017

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 6 juin 2016		
Inscriptions jusqu'au	lun. 31/10/2016	ven. 31/03/2017
Début des cours	lun. 19/09/2016	lun. 27/02/2017
Interruption des cours	sam. 17/12/2016	-
Reprise des cours	lun. 9/01/2017	-
Fin des cours	sam. 11/02/2017	sam. 24/06/2017
Semaine de révisions	sem. du 13/02/2017	sem. du 26/06/2017
Examens 1ère session	sem. du 20/02/2017	sem. du 3/07/2017
Examens 2nde session	du 28/08/2017 au 9/09/2017	

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Description du parcours L1 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
TET014	Outils informatiques pour les sciences du travail et de la société	4	foad		1
ENSEIGNEMENTS ANNUELS					
TET003	Méthodes de recherche et traitement de l'information : entretiens et questionnaires professionnels	8	cours		1
SEMESTRE 1					
CCE001	Outils et démarche de la communication écrite et orale	4	cours		1
DRA001	Présentation générale du droit	4	cours		1
PST001	Statistique descriptive et statistique inférentielle	4	TP		2
PST004	Introduction à la psychologie cognitive et éléments de psychologie du développement cognitif	6	cours		3
TET009	Bases et outils de gestion de l'entreprise	6	cours		1
SEMESTRE 2					
DSY005	Organisation du travail et des activités	6	cours		2
FPG003	Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique	6	cours		1
UAPS01	Expérience professionnelle L1	12			

Description du parcours L2 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
AST106	Sociologie du travail et de l'emploi	6	foad		nc Eq.
ENSEIGNEMENTS ANNUELS					
ANG003	Anglais professionnel	6	cours		1 d
SEMESTRE 1					
DRS003	Droit social : bases du droit du travail : aspects individuels et collectifs	4	cours		1
PSY001	Eléments de psychopathologie dans l'intervention sociale	4	cours		nc Eq.
TET008	Initiation au management et gestion des ressources humaines	6	cours		2
SEMESTRE 2					
FPG001	Initiation au management et gestion des ressources humaines	4	cours		1 a
PST002	Introduction à la psychologie clinique	6	cours		3
PST003	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	6	cours		3
TET007	Recherche d'informations : théorie et pratique sur le web	6	cours		1
UAPS02	Expérience professionnelle L2	12			

Prérequis :

- si bac+2 hors Psychologie : valider PST002, PST003 et PST004 (PST001 en sus si bac+2 littéraire, philosophique, juridique et artistique)
- si DEUG et autre bac+2 en Psychologie : accès direct en L3.

Description du parcours L3 (60 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
SEMESTRE 1					
CCE105	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4	cours		1 a
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6	cours		3
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6	cours		3
TOF101	Analyse des emplois et des activités professionnelles	6	TP		2
TOF106	Travail, emploi et qualifications	4	cours		1
SEMESTRE 2					
ERG126	Approche ergonomique des situations de travail : méthodes et analyse du travail	6	cours		3
PST108	Langage, activité, développement	6	cours		3
PSY206	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6	cours		3
TOF105	Accueil et information sur les parcours de formation et les certifications professionnelles	6	cours		1
UA2B12	Test d'anglais (Bulats niveau 1)	2	test		c
UAPS03	Expérience professionnelle L3	8	rapport		b

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam

(se rapprocher du service accueil)

(1) coefficients appliqués dans le calcul de la moyenne générale pondérée

(cf. conditions de délivrance par compensation) - nc non connus

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. selon le nombre d'inscrits, cette UE pourra être également programmée au 2nd semestre.

Expérience professionnelle

^b. Au moment de la demande de diplôme, il faudra justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité, de nature et de niveau suffisant. À défaut un stage de 6 mois sera exigé. (cf. conditions de délivrance) Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à la fin du 1^{er} semestre de L3.

Pour en savoir plus, <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Anglais et test Bulat

^c. L'obtention du diplôme est soumise à la validation du niveau 1 du test Bulat. (cf. conditions de délivrance). Une équivalence est possible avec les tests et certifications du CECRL si la durée de validité le permet. Une dispense peut être admise au titre de la VES ou de la VAE. (se rapprocher du service accueil)

Pour la préparation au test Bulat, des cours d'anglais le samedi matin sont proposés aux élèves qui le souhaitent, selon leur niveau de pratique à l'entrée en formation. ^d. Lorsque le module d'anglais est à valider dans le parcours, l'élève doit justifier d'au moins 75% de présence aux cours, préalablement à toute évaluation, en plus de la réussite des examens prévus pour le module.

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du diplôme, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Justifier des conditions d'accès et de pré-requis

Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**

2. Validation des enseignements (UE)

par capitalisation : dans la mesure où les élèves du Cnam ne sont pas en formation initiale, ils s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières de formation. Ainsi, la licence s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours visé. L'évaluation des connaissances et des compétences dans les UE est réalisé, en règle générale, par un examen terminal ou par un contrôle continu ou encore par une combinaison des deux. Pour certains enseignements, une présentation orale peut également être demandée à l'élève. Une note égale ou supérieure à 10/20 est exigée pour la validation de chaque unité d'enseignement par capitalisation, et permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE.

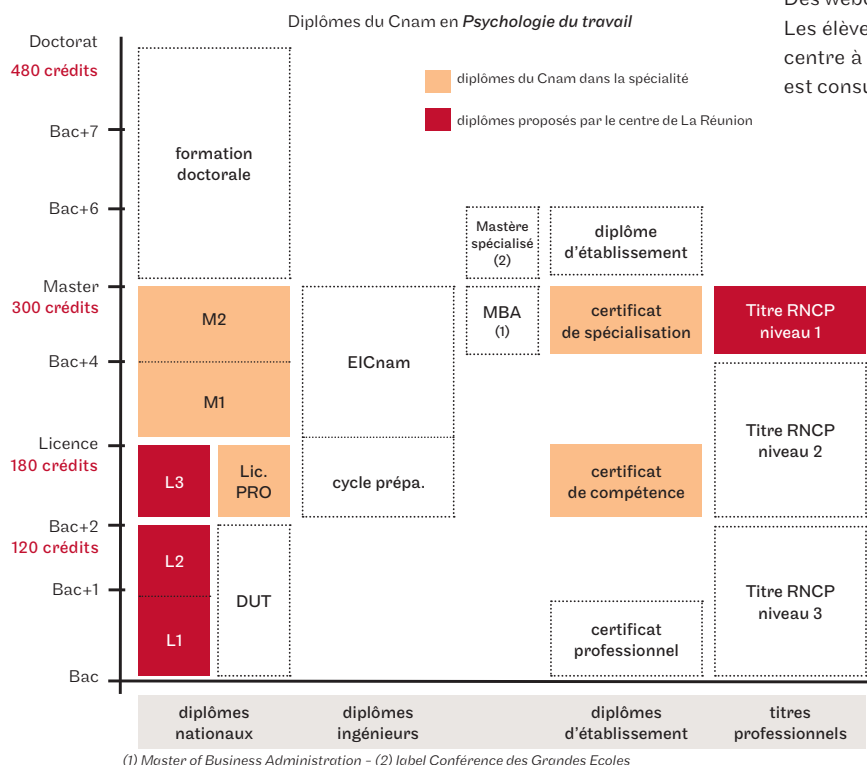
par compensation : les candidats peuvent aussi opter pour l'obtention de leur diplôme par le système de compensation. Ainsi, la note de 10/20 à chaque UE n'est plus obligatoire et la validation des enseignements est basée sur le calcul de la moyenne générale pondérée (à chaque UE est affecté un coefficient - cf. page 2) selon les conditions suivantes :

- formation en alternance : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 dans chacun des blocs L1, L2 et L3 ;
- formation en HTT : l'élève doit justifier d'une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des UE composant le cursus.

Les unités d'activité (UA) et les unités validées par la voie de la VAE ou de la VES sont exclues du dispositif de compensation. *Attention, peuvent uniquement bénéficier de ce dispositif les élèves dont la durée de la formation n'excède pas 5 ans (pour un parcours L1, L2, L3) entre la validation de la 1ère UE du cursus pour laquelle ils ont passé l'examen et la dernière et 3 ans pour un parcours L3.*

3. Validation de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle fait l'objet d'un rapport d'activité dans lequel le candidat met en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours choisi. Selon les cas suivants :



- **Parcours L1, L2, L3** : justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont un an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme.
- **Parcours L3** : justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans la spécialité. Dans les deux cas, si l'expérience professionnelle du candidat est hors spécialité, un stage de 6 mois, dans la spécialité, sera exigé.

Ces conditions d'expérience déterminées constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle de l'élève le jury de délivrance de la licence peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que la durée du stage puisse être inférieure à 3 mois. Pour la formation en alternance, la durée du contrat valide de fait la condition d'expérience professionnelle.

4. Validation du niveau d'anglais

Justifier du niveau I du test Bulat (ou autre test/certification en anglais admis en équivalence).

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2).

Fréquence des cours			
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements		
Cours	6 regroupements 9 chats <u>OU</u> 6 webconférences	7 regroupements 8 chats <u>OU</u> 6 webconférences	12 regroupements 18 chats <u>OU</u> 12 webconférences
Anglais	30 séances annuelles de 2 heures		
FOAD	entièrement à distance sans regroupement via la plateforme de télé-enseignement Plei@d		
<u>Alternance</u> : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20			
durée d'un chat : 40 minutes			

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Des webconférences peuvent être proposées pour certaines UE.

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

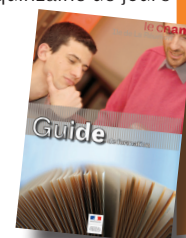
Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente. (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2016-2017 : **06/06/2016**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2016 à fév. 2017) : **31/10/2016**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2017) : **31/03/2017**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 118 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2016-2017

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	100€	100€
Droit complémentaire par UE (tarification hors FOAD)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 8€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 30€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Cours d'anglais du samedi ⁴	360€	Cat. 1 à 4 : 48€ Cat. 5 à 8 : 180€
Test Bulat	60€	60€
Rapport d'expérience professionnelle	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁵	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseiller en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ Les frais d'inscription sont inclus.

"Ma réussite, c'est le cnam !"



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90.46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Florian KERALDY
f2keraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet

permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi